

DÉCISION

Décision 2018-80 portant signature du marché n°M2018-040 « Fourniture d'un véhicule de type Renault Scénic en location longue durée »

Le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la proposition de la société **DIAC LOCATION**, représentée par Monsieur Richard BOULIGNY, directeur général, située au 14 avenue du Pavé Neuf à Noisy-le-Grand (93168),

Considérant l'intérêt de l'offre retenue par le pouvoir adjudicateur pour la réalisation du présent marché public,

D E C I D E

Article 1 : De signer le présent marché public et toutes les pièces s'y rapportant avec la **société DIAC LOCATION**.

Article 2 : Le présent marché public est conclu pour un **montant de 9 512,00 € HT, soit 11 414,40 € TTC, soit un loyer mensuel de 396,22 € HT soit 475,46 € TTC**.

Article 3 : Le présent marché public est conclu pour une durée pour une durée de 24 mois à compter de sa notification.

Article 4 : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

Article 5 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil
- Monsieur le Directeur général des services

Le président soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte reçu à la Préfecture le :

Affiché - notifié le : **22 MAI 2010**
Par délégation du Président,
Le Directeur Général des Services
Guillaume Clédière



Fait à Noisy-le-Grand, le

22 MAI 2010

Le Président,

Michel TEULET